

COUPE REGIONALE et CHAMPIONNAT REGIONAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON DE V.T.T. DESCENTE

REGLEMENT 2010



-1- DEFINITION :

- 1-1 Le Comité Régional Languedoc Roussillon de la Fédération Française de Cyclisme met en compétition la Coupe Régionale de Vélo Tout Terrain Descente. Cette épreuve se déroulera sur plusieurs manches à l'issue desquelles sera établi un classement général final. Elle met également en jeu le Championnat Régional, course d'un jour, à l'issue duquel des titres de « Champion régional » seront attribués.
- 1-2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1-3 La seule autorité compétente sera celle de la Commission Sportive Régionale pour l'application du présent règlement.

-2- PARTICIPATION :

- 2-1 La coupe régionale est ouverte aux compétiteurs et compétitrices licenciés détenteurs d'une licence délivrés par la F.F.C. ou par une fédération affiliée à l'U.C.I., ou non licenciés (munis d'un certificat médical de moins de trois mois et de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs, les non licenciés devront prendre une licence à la journée).
- 2-2 Concernant le Championnat Régional, seuls les pilotes licenciés F.F.C. en Languedoc Roussillon peuvent être classés.
- 2-3 **La participation au Championnat Régional est obligatoire pour pouvoir participer au Championnat de France.**
- 2-4 Le règlement de la coupe régionale s'applique pour le championnat régional.

-2 BIS- DROITS , ASSURANCE et REVERSIONS :

- 2-5 droits 120 euros
Assurance 105 euros
A versé au comité régional trois semaines avant l'épreuve.
- 2-5 droits de réversions (demandez la fiche au comité) , versé au comité le premier jour ouvrable suivant la course avec le classement de l'épreuve .
Moins de 80 partants 3 euros par coureur

De 81 à 200 partants 3.70 euros par coureur
De 201 à 300 partants 3.05 euros par coureur
+ De 301 forfaits de 950 euros

-3- CATEGORIES D'AGE :

3-1 Les catégories participantes sont les suivantes :

* minimes	13 à 14 ans (cf 3-3)
* cadets	15 à 16 ans
* juniors	17 à 18 ans
* senior	19 à 29 ans
* master 1	30 à 39 ans
* master 2	40 ans et plus
* juniors dame	17 à 18 ans
* dames	19 ans et plus

3-2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

3-3 Les pilotes de catégorie minimes seront admis sur les épreuves de coupe régionale DH, à charge pour l'organisateur d'aménager le parcours. Cette participation des minimes entre dans le cadre des sélections au challenge des jeunes pilotes DH, mis en place pour 2010 par la FFC. (Règlement complet du challenge des jeunes pilotes DH 2010, disponible auprès de la FFC voir site)

-4- CATEGORIES DE MATERIEL :

4-1 Catégorie SPORT (vélo cadre rigide avec suspension avant). Deux classements seront établis : un regroupant les dames, l'autre regroupant les hommes.

4-2 Catégorie PRO (vélo tout suspendu). Un classement pour chaque catégorie d'âge sera effectué.

4-3 il n'y que deux catégories en coupe régionale et championnat, le comité et les commissaires n'ayant pas les moyen technique de valider la catégorie stock comme au niveau national.

-5- PARCOURS :

5-1 Le parcours sera aménagé en fonction des catégories de matériels des pilotes. Une trace sera prévue pour la catégorie PRO avec des dérivations aux endroits les plus difficiles pour la catégorie SPORT.

5-2 Le parcours devra être homologué par le collège des commissaires et un représentant des coureurs.

5-3 Le parcours définitif ne pourra plus subir de modification à partir de la veille de l'épreuve à 12 h, sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation des commissaires.

5-4 Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit matérialisé par des filets, ru balises ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la mise hors course.

5-5 Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo.

-6- ENGAGEMENTS :

6-1 Les droits d'engagement sont laissés libres à l'organisation sans toutefois dépasser 22 € pour les licenciés FFC.

6-2 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

- soit par courrier
- soit sur place la veille de la course dans la limite des places disponibles.

- 6-3 Pour les engagements par courrier, les concurrents devront adresser au club organisateur, leur bulletin d'inscription et acquitter obligatoirement, dans le même temps, le droit d'engagement correspondant, par chèque bancaire à l'ordre du club organisateur. Tout non paiement entraînera la nullité de l'engagement.
- 6-4 Le club organisateur s'engage à rembourser aux coureurs, leur droit d'engagement, uniquement sur présentation, par lettre recommandée, d'un justificatif d'absence 5 jours avant l'épreuve.
- 6-5 Les formulaires d'inscriptions sont disponibles auprès du club organisateur.
- 6-6 Aucune confirmation d'engagement ne sera adressée aux concurrents.

-7- ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF :

- 7-1 Les concurrents devront être régulièrement inscrits et présenteront au contrôle leur licence. En contre-partie l'organisateur leur remettra leur dossard.
- 7-2 L'accueil, le retrait des dossards et le contrôle se dérouleront, dans la mesure du possible, la veille de l'épreuve (de 12 h à 18 h) et le jour même de 8h30 à 9h30.

-8- MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES :

- 8-1 Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les guidons devront être bouchés, les embouts de guidon sont interdits.
- 8-2 Les vérifications s'effectueront par un commissaire lors du départ des pilotes. Tout pilote ne disposant pas d'un matériel conforme **se verra refuser le départ**.
- 8-3 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 8-4 La plaque avant doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque est réservée aux sponsors de l'organisation.

-9- EQUIPEMENT :

- 9-1 Le port du casque intégral monobloc et la jugulaire attachée, des manches longues et des coudières, des gants complets, une protection dorsale et des genouillères sont obligatoires. Un commissaire s'assurera du respect de ces dispositions lors du départ. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet **se verra refuser le départ**.
- 9-2 Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement complet sous peine de **disqualification**

-10- RECONNAISSANCES :

- 10-1 Les reconnaissances doivent être sécurisées de la même façon que la course
- 10-2 Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.
- 10-3 Les reconnaissances seront possibles la veille de l'épreuve selon les horaires de l'organisateur.
- 10-4 Seuls les concurrents régulièrement inscrits et munis de la plaque de guidon pourront effectuer ces reconnaissances.
- 10-5 Aucune reconnaissance n'est autorisée pendant le déroulement de la compétition. Toute infraction sera sanctionnée par la mise hors course.
- 10-6 La piste sera fermée le jour de l'épreuve entre les deux manches.
- 10-7 Le stationnement des compétiteurs sur le parcours est interdit.

- 10-8 En dehors des périodes de reconnaissance, l'accès au parcours en VTT sera interdit. L'accès à pied est autorisé.
- 10-9 Toute transformation de la piste par un concurrent ou son encadrement entraînera la mise hors course du pilote.
- 10-10 Un échauffement sur la piste sera autorisé le jour de l'épreuve selon les horaires de l'organisateur.
- 10-11 2 reconnaissances sont obligatoires pour pouvoir participer à la course du dimanche.
- 10-12 **tout concurrent qui fera les remontées avec un véhicule particulier se d'un verra retirer sa plaque et interdire le départ de l'épreuve.**

-11- DEROULEMENT DE LA COURSE : (à titre indicatif, conseillé mais non obligatoire)

- 11-1 1^{ère} manche : 10 h
Tous les compétiteurs régulièrement inscrits s'élanceront toutes les 30 à 60 secondes en commençant par le dossard le plus élevé.
- 11-2 A l'issue de cette manche, une grille de départ sera établie, en fonction du temps, pour la manche de l'après midi.
- 11-3 2^{ème} manche : 14 h
Tous les compétiteurs s'élanceront toutes les 30 à 60 secondes suivant le classement inverse de la manche du matin. Les meilleurs partiront les derniers.
- 11-4 Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalités.
- 11-5 Des contrôleurs de piste, désignés par l'organisateur, seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toutes infractions au collège des commissaires.

-12- AFFICHAGE DES HEURES DE DEPART :

- 12-1 Les horaires ou l'ordre de départ de chaque concurrent pour les 2 manches seront affichées. Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures.
- 12-2 Le collège des commissaires est habilité à juger des cas de force majeure.

-13- LE CLASSEMENT :

- 13-1 Il s'effectuera à partir du meilleur temps réalisé à l'issue des 2 manches.
- 13-2 Le classement sera affiché.
- 13-3 A l'issue de chaque manche, le classement de l'épreuve sera transmis au correspondant chargé du classement de la coupe régionale dans les plus brefs délais - Jean-Philippe POVEDA jean-philippe.poveda@wanadoo.fr tel : 06-50-72-83-46

-14- COMPTAGE DES POINTS : (uniquement en Coupe Régionale)

- 14-1 Le barème :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	50	8	27	15	17	22	10
2	43	9	25	16	16	23	9

3	38	10	23	17	15	24	8
4	35	11	21	18	14	25	7
5	33	12	20	19	13	26	6
6	31	13	19	20	12	27	5
7	29	14	18	21	11	28	4
1 point à tous les suivants							

14-2 Le classement général, par catégorie, s'effectuera par attribution et addition des points obtenus à l'issue de **chaque manche de chaque épreuve** de la coupe régionale. Cette année il y aura **12 manches** pour la coupe régionale (6 courses) nous attribuons **4 jokers**. le classement sera établi sur **les 8 meilleures manches**

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de 1^{er}, de places de second...

14-3 Un bonus de **30 points** sera attribué aux concurrents ayant participé au championnat régional DH

-15- PENALITES :

15-1 Non respect des emplacements réservés aux sponsors sur la plaque de guidon : **refus du départ**

15-2 Retard sur la ligne de départ : **pénalités**

15-3 Equipement de sécurité incomplet :

15-3-1 sur la ligne de départ

15-3-2 à l'arrivée

15-3-3 lors des essais (*par infraction constatée*)

refus du départ

pénalités

pénalités

15-4 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé

30 " de pénalités

15-5 Stationnement sur le parcours

mise hors course

15-6 Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles

Mise hors course

15-7 Non respect des limites du circuit

mise hors course

-16- RECLAMATIONS :

16-1 Les réclamations se feront auprès du collège des commissaires.

16-2 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées par le coureur dans un délai de 30 mn après son arrivée.

16-3 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 mn après l'affichage des résultats.

16-4 Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.

-17- OBLIGATIONS LIEES A L'ORGANISATEUR :

17-1 Respect du délai de dépôt du dossier à la FFC et à la préfecture du département. (2 mois avant pour être tranquille)

17-2 Pour que la compétition soit homologuée, des commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour les manches de Coupe, par le comité régional pour le championnat.

17-3 Le parcours devra être matérialisé par de la rubalise, des filets ou des banderoles fixés sur des piquets ne présentant aucun dangers pour les coureurs et orientés vers l'extérieur de la piste. La rubalise devra se situer à 0,50 m de hauteur minimum. L'utilisation de matelas de protection sera

obligatoire dans les zones à risques. Des échappatoires devront être prévues pour les passages les plus difficiles.

- 17-4 Des signaleurs munis d'un sifflet et d'un drapeau seront placés sur le parcours et auront reçu auparavant des consignes précises sur leur fonction :
- interdire la piste aux non-compétiteurs et aux spectateurs (sur certaines portions)
 - interdire la piste aux compétiteurs non munis de leur équipement complet
 - surveiller le balisage (mise en place, remise en état)
 - faire respecter le tracé aux pilotes (en cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté)
 - notifier dès que possible aux commissaires tout incidents ou infraction
 - signaler aux coureurs d'éventuels dangers à l'aide du drapeau
 - il est souhaitable que certains signaleurs soient en liaison radio avec le PC course
- 17-5 Le club organisateur devra assurer la sécurité sur la course en faisant appel à un personnel qualifié et compétent :
- au minimum un médecin présent sur le site durant les reconnaissances et les 2 manches de compétition
 - une ambulance homologuée avec matériel de réanimation
 - en cas de zone d'accès difficile, chaque endroit devra être sécurisé par 1 à 2 secouristes
 - le médecin responsable aura au préalable contacté les organismes de prise en charge des urgences locaux (pompiers, centre hospitalier le plus proche...)
 - l'organisation aura fait parvenir, dans les 15 jours précédents, le plan d'accès du site ainsi que les horaires des reconnaissances et de la compétition à ces mêmes organismes
 - le ou les médecins responsables sur le site sont seuls habilités à diriger les équipes de secouristes, leur positionnement et leur heure d'arrivée sur le site
 - les reconnaissances et la course ne pourront débuter qu'après vérification de la mise en place du dispositif de sécurité par le médecin responsable.
- 17-6 Les lignes de départ et d'arrivée seront, dans la mesure du possible, matérialisées.
- 17-7 Un système de chronométrage précis devra être mis en place.
- 17-8 Il conviendra à l'organisateur de mettre en oeuvre les moyens nécessaires au transport des coureurs jusqu'au lieu de départ, par un système de navette. Il serait souhaitable que ces navettes soient disponibles la veille de l'épreuve, lors des reconnaissances.
- 17-9 Les horaires des manches sont donnés à titre indicatif, le club organisateur pourra les modifier dans la limite du raisonnable en accord avec les commissaires.
- 17-10 Le club organisateur est responsable de la promotion, de l'information et de l'animation de son épreuve.
- 17-11 Le présent règlement devra être affiché sur le site de la compétition (lieu d'inscription, zone de départ, zone d'arrivée...).
- 17-12 **L'organisateur devra faire apparaître dans les feuilles de résultat de chaque manche le numéro de licence des participants à l'épreuve.**

17-13 Un local doit être prévu par l'organisateur pour pouvoir satisfaire à tout moment de la compétition à un contrôle anti-dopage.

Ce local doit se trouver au plus près de la compétition avec des toilettes, table, chaises et de l'eau.

CALENDRIER Epreuves comptant pour la présente Coupe Régionale de Descente

La commission VTT demande aux organisateurs de faire paraître le calendrier de la coupe régionale et du championnat régional sur son bulletin d'information de la course.

- 03 & 04 avril - LAUDUN
 - 25 & 25 avril - ANDUZE
 - 21 & 22 mai - ALZON
 - 19 & 20 juin - BRAMONAS
 - 07 & 08 AOUT - FORMIGUERES
 - 04 & 05 SEPTEMBRE - SALINDRES
- 26 & 27 JUIN - CHAMPIONNAT REGIONAL - LES ANGLES**

GRILLE DE PRIX :

18-1 6 catégories en DH

Juniors dames, dames, juniors, seniors, masters 1 et catégorie sport. Les trois premiers de la coupe régionale 2010 recevront (100 euros, 60 euros, 40 euros)

Pour les sélections au championnat de France 2010 à VAL D'ISERE :

Voir le mode de sélection qui se trouve sur le règlement national de la FFC .La réunion du comité aura lieu le lundi 5 juillet ou mardi 6 juillet 19h00.

La liste sera communiquée sur le site du comité le mercredi 7 juillet avant 11h00.